



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme
Madame Bety Waknine
Directrice Générale

Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry Wauters
Directeur

Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

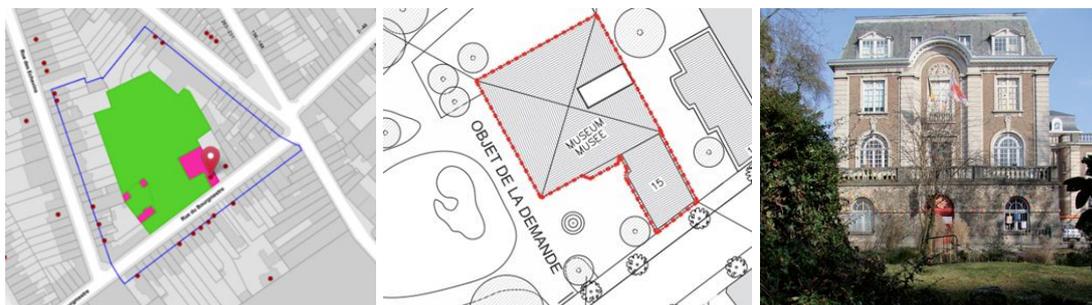
Bruxelles, le 06/06/2023

N/Réf. :	IXL30027_709_PUN	IXELLES. Rue du Bourgmestre, 15
Gest. :	BDG	(= Ancien hôtel particulier Canonne et ses dépendances classés
V/Réf. :	2071-0047/08/2023-049PU	comme monument en totalité depuis 2016)
Corr DPC:	Anne TOTELIN	<u>PERMIS UNIQUE</u>: Restaurer, isoler l'enveloppe extérieure et
NOVA :	09/PFU/1869421	aménager le deuxième étage du « Musée des Enfants »
Corr DU:	Michaël BRIARD	Demande de BUP – DPC / BUP – DU du 22/05/2023
	Gaëlle ROBERT	

Avis conforme de la CRMS

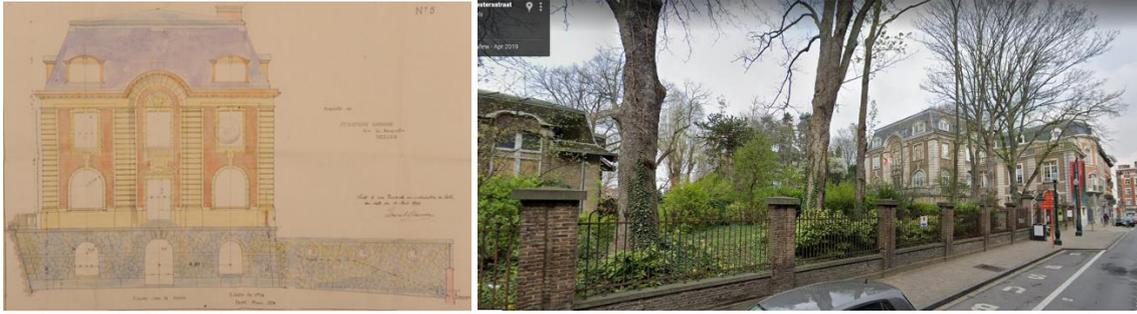
Madame la Directrice Générale,
Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 22/05/2023, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 31/05/2023, concernant la demande sous rubrique.



Contexte patrimonial (©Brugis), périmètre de la demande et vue du Musée (extr. du dossier de demande)

Cet ancien hôtel particulier et ses dépendances sont classés comme monument en totalité depuis 2016. L'ancien jardin d'agrément de l'hôtel – l'actuel Parc Jadot -, est classé comme site. L'asbl « Musée des Enfants » occupe le bâtiment principal depuis 1984 : la Commune d'Ixelles, propriétaire du lieu, l'ayant mis à disposition de l'asbl (emphytéose).



Élévation originelle de l'hôtel Canonne (©Urban.brussels) et vue actuelle de l'ensemble du Musée et du parc l'environnant (©Google maps)

CONTEXTE ET HISTORIQUE DE LA DEMANDE

Pour rappel, cette propriété constitue un témoignage remarquable de l'habitat bourgeois bruxellois au début du XXe siècle. Elle a été aménagée en plusieurs étapes pour un riche négociant bruxellois, Edmond Joseph Canonne. L'architecte J.L. Desmettre en a signé les plans en 1914 dans un style Beaux-Arts raffiné. L'hôtel a conservé l'ensemble de ses caractéristiques architecturales (matériaux, éléments décoratifs, menuiseries, etc.). Bordant la rue, une annexe sous toiture plate a été ajoutée en 1931, en utilisant le même langage stylistique.

Un avis préalable a été rendu par la CRMS en sa séance n°678 du 08/09/2021. (https://crms.brussels/sites/default/files/avis/678/IXL30027_678_PREAL_Bourgmestre_15_Ho%CC%82telCanonne.pdf). Tout en précisant qu'elle privilégie la restauration au remplacement, la CRMS y encourageait le demandeur à poursuivre et à approfondir ses études et investigations, à savoir :

- réaliser une étude historique, des études stratigraphiques des éléments à restaurer (menuiseries extérieures et ferronneries) et des études des éléments en pierre (soubassement, façades, balustrades) ;
- poursuivre les études portant sur les éléments suivants : pathologies au niveau de l'enveloppe extérieure, menuiseries en bois (fiches), extension de l'ascenseur et amélioration de la performance énergétique du bâtiment ;
- fournir une note explicative, accompagnée de plans/schémas permettant de comprendre l'utilisation du bien dans son ensemble ;
- envisager et décrire également les interventions suivantes : optimisation et sécurisation du stockage des portes démontées (inventaire à réaliser), restauration du lanterneau qui éclairait à l'origine l'escalier monumental ;
- dans l'attente d'un début de chantier, elle encourageait le demandeur à entretenir les châssis de fenêtre en bois (remise en peinture, réfection des mastics).

DEMANDE ACTUELLE

Le projet général est la restauration de l'enveloppe (sur base de l'état de référence de 1931) et l'aménagement du deuxième étage du Musée des Enfants. En plus de la réalisation de plusieurs études préalables, la grande évolution de la demande concerne la restauration des menuiseries plutôt que leur remplacement. La demande actuelle est détaillée ci-dessous :

- Restauration à l'identique des menuiseries extérieures et restauration de l'enveloppe extérieure du musée:
 - analyse de chaque châssis et réalisation de fiches techniques,
 - restauration avec joints d'étanchéité périphériques sur toutes les parties ouvrantes, remplacement du vitrage (type FINEO, de finition étirée ou plane) par l'insertion de double vitrage fin dans la battée agrandie, conservation de la totalité des petitsbois,
 - sur base d'une étude stratigraphique : la 1^{ère} couche retrouvée pour le bâtiment principal est une teinte gris-vert et une teinte beige pour la partie annexe (également retrouvée en couche ultérieure dans le bâtiment principal). Comme l'état de référence retenu est celui



Photomontages de la sortie de l'ascenseur en toiture et coupe projetée (extr. du dossier de demande)



Elévation Nord-ouest projetée (extr. du dossier de demande)

AVIS

La Commission souligne d'emblée la belle évolution du projet et émet un avis conforme sous les conditions suivantes :

Concernant les menuiseries, elle apprécie la volonté de restaurer les châssis, leurs caractéristiques participant pleinement au style Beaux-Arts de l'immeuble. Elle demande de :

- privilégier le vitrage Fineo à finition plane,
- reproduire une finition martelée si c'est le cas dans certains châssis existants, ou - si le Fineo martelé ne pouvait être inséré - de prévoir un feuilleté texturé. Les échantillons sont à soumettre préalablement à l'approbation de la DPC.

Concernant la rénovation de la toiture plate, elle demande de :

- prévoir la continuité de l'isolation au niveau du chéneau, afin d'éviter tout pont thermique : le détail d'exécution est à soumettre à la DPC,
- envisager d'écourter la descente d'eau pluviale (supprimer la partie horizontale) et créer un chéneau longeant la façade.

Concernant les aménagements intérieurs :

- à propos du stockage des éléments de décor, elle demande de fournir un inventaire des éléments déplacés, de garantir in situ un lieu de rangement pour ces éléments et de préciser comment ils seront acheminés au R+2,
- elle peut accepter le remplacement de l'ascenseur obsolète et la modification que cela entraîne en toiture, vu que la sortie en toiture se veut discrète et bien intégrée et que cela constitue une plus-value pour le fonctionnement du musée.

Concernant les techniques, elle précise que les câblages du système de détection incendie ne pourront pas impacter les décors intérieurs et que des modèles discrets doivent être choisis : les fiches techniques (dispositifs de détection, alarmes) devront être soumises à l'approbation de la DPC.

Enfin, la CRMS réitère l'importance de prendre en compte le bâtiment non pas de manière isolée mais en interaction dans un projet global, établi de concert pour l'immeuble, les dépendances et le site du parc Jadot.

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président

c.c. à : mbriard@urban.brussels ; grobart@urban.brussels ; atotelin@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restaur@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ;